

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	14 (1926)
Heft:	229
Artikel:	L'Assemblée de la Ligue nationale contre l'eau-de-vie
Autor:	Montet, A. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avait élaboré un projet très complet de monopolisation des eaux-de-vie de fruits, qui avait été accepté par les Chambres. Les électeurs pris de court, habitués à s'entendre appeler les premiers citoyens du monde, ne voulurent pas voter une loi qui attestait un péril alcoolique. Les paysans écoutèrent ce qu'il crurent être leur intérêt et repoussèrent « cette nouvelle intervention de la Confédération ». Pour être logiques, ils devraient aussi refuser les interventions dénommées subsides ou monopole du blé. Mais il ne sert à rien de disputer.

Que fallait-il faire après ce refus du « peuple » souverain ? Laisser passer sa mauvaise humeur et lui présenter quelques années après le même projet, retouché pour la forme ? Ou prendre son caprice pour une volonté définie et lui faire des concessions ? Le Conseil fédéral a pris ce dernier parti, et pour ne faire que les concessions indispensables au succès d'un nouveau projet, M. Musy a réuni à plusieurs reprises tous les intéressés. C'est de ces délibérations extraparlementaires qu'est issu le projet actuel. Il est inutile de l'examiner en détail, car il peut être encore modifié par les Chambres. Dégageons en cependant les grandes lignes.

Les nouveaux textes d'articles constitutionnels séparent la réglementation des eaux-de-vie de la réglementation de la vente au détail, et c'est un grand progrès, même sur le projet de 1923, car il n'est pas bon qu'un seul article traite de questions si diverses. Sa révision agite trop de monde. Maintenant on ne pourra plus répondre : vente par deux litres quand on parle eau-de-vie.

Au surplus, les dispositions sur la vente au détail ne sont pas changées. Mais la vente en mi-gros, de 2 à 20 litres (épiceries et coopératives) sera soumise à une autorisation cantonale et à une taxe. C'est peu de chose, mais c'est une amélioration.

Quant aux eaux-de-vie, le contrôle fédéral est étendu à toute leur production. Mais pour réduire l'hostilité des paysans à cette extension du monopole de l'alcool, on introduit le privilège des bouilleurs de crû... de funeste mémoire. Un triste cadeau qu'on fait aux paysans, en vérité... et qu'ils réclament à grands cris. Ce privilège consiste à exonérer de l'impôt qui frappera toute eau-de-vie, les quantités « nécessaires aux besoins domestiques » (sic) ! Espérons qu'on rédigera cela autrement ! Cette exception est de nouveau une petite porte — une châtière — qu'on laisse au schnaps. La contrebande y passera et l'agrandira. Pour ne pas lui donner une prime d'encouragement, la Régie devra modérer la hausse des prix de l'alcool monopolisé, et au lieu de retirer de cette imposition 100 millions, comme on le pourrait en appliquant le taux anglais, ou même 85 millions avec le tarif danois, nous n'obtiendrons probablement qu'une vingtaine de millions.

Comme la Confédération a grand besoin d'argent pour les assurances sociales, elle s'ingéniera sans doute à faire produire le maximum à cette nouvelle source fiscale. Elle cherchera donc

l'Assistance éducative, organe mensuel des intérêts de la charité privée, parle de tout ce qui concerne la famille, d'éducation, de droit usuel, etc. Parmi les membres de son comité de patronage : MM. Jean Brunhes, du Collège de France, et Georges Goyau, de l'Académie française. Cette revue publie un supplément : *La détresse des familles nombreuses*, que l'on ne peut parcourir sans émotion : il relate par le menu des cas de misère effroyable et crié au secours. Enfin, le *Bulletin des Associations familiales de France* publie des articles éducatifs, suffragistes, d'orientation professionnelle, etc., ainsi que les communications intéressantes les membres des A.F.

Le Moulin-Vert ne ressemble pas à ces moulins de Montmartre où l'on chante, où l'on danse. C'est le moulin dont les meuniers et les meunières sont l'élite de la belle race de France, c'est le moulin qui moule le bon grain du généreux effort et en tire réconfort et secours pour les familles débiles, découragées et surmenées. C'est le moulin de la fraternité et de l'entraide.

JEANNE VUILLIOMENET.

à réduire au minimum les fuites, la contrebande, et même la production indigène, car le prix de revient de l'alcool suisse est bien plus cher que celui de l'alcool étranger. La Régie a tout intérêt à acheter au dehors son alcool. Elle cherchera donc à utiliser pour l'alimentation les déchets de fruits avant distillation.

Ce sont ces considérations à peine mentionnées dans les nouveaux textes, mais qui n'en sont pas moins importantes, qui leur donnent toute leur valeur.

On peut dire que si ces textes ne sont pas affaiblis aux Chambres, ils donneront à la Confédération la possibilité de réduire sensiblement la consommation actuelle de l'alcool qui est incompatible avec une bonne santé publique et une situation économique prospère.

Mais cette réduction possible sera-t-elle suffisante ? Il ne le semble pas, car le privilège des bouilleurs de crû la fixera au-dessus du minimum désirable.

Il faudra alors reviser les textes et faire encore un pas en avant... qui ne sera pas le dernier.

En résumé, le nouveau projet s'il est accepté réalisera une étape... la première depuis la suppression de l'absinthe... il y a presque 20 ans. Espérons que les électeurs ne refuseront pas de marcher cette fois.

Maurice VEILLARD

L'Assemblée de la Ligue nationale contre l'eau-de-vie

Le 6 février, la Ligue nationale pour la lutte contre l'eau-de-vie réunissait ses membres en Assemblée générale à Berne. A cette occasion, elle avait convié en Assemblée publique toutes les Sociétés susceptibles de s'intéresser à ses buts, Sociétés de bienfaisance, d'éducateurs, les Sociétés féminines aussi.

La Ligue compte aujourd'hui environ 3500 membres. Leurs cotisations et des dons plus ou moins importants lui permettent de faire un travail de propagande bien organisé et dirigé par le secrétaire central, M. le pasteur Rudolf, à Zurich, secondé par un sous-secrétaire en Suisse centrale, M. Bleisch, et un autre en Suisse romande, M. Veillard, à Lausanne. Ce travail devra s'intensifier encore, puisque nous allons vers une nouvelle votation populaire.

Pour l'assemblée publique, qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, on avait gagné des orateurs excellents, le Dr Emile Thomas, de Genève, le Dr Schiller, de Wil, M. Rudolf. Le président de la Ligue, M. Martz, eut la satisfaction de pouvoir saluer dans l'auditoire M. le conseiller fédéral Musy, qu'il remercia chaleureusement de sa sympathie. En quelques mots, il rappela que tous les pays se voient obligés de prendre des mesures fiscales en face de la surproduction d'alcool, surproduction due au développement de la chimie et de la technique. Partout où la législation a restreint la consommation de l'alcool, on constate une diminution des misères sociales. Ainsi, en Angleterre, où la consommation a diminué de 11 l. par tête d'habitant, à 2,7 l., plusieurs asiles d'assistance privée ou publique ont été fermés, tandis que chez nous il faut créer des établissements nombreux, faute de place dans ceux qui existent.

Le Dr Thomas parla de ses expériences comme médecin des écoles de la ville de Genève. L'hérédité alcoolique est souvent à la base des déficits physiques, intellectuels et moraux des enfants. Elle favorise la tuberculose. M. Thomas cita la statistique du Dr Legrain portant sur 761 alcooliques : des descendants de ces alcooliques, 608 ont des maladies nerveuses ou mentales. La mortalité infantile dans leurs familles est considérable. Le médecin voit dans l'alcoolisme le plus grand ennemi de la santé publique.

Le Dr Schiller, directeur de l'Asile d'aliénés de Wil, parla de ses expériences d'aliéniste. Le tableau qu'il brossa est saisissant et naissant. On conçoit difficilement l'indifférence du public en face de ces faits. Dans tous nos asiles d'aliénés suisses, on constate une augmentation sensible des folies alcooliques depuis la fin de la guerre. Ainsi, à Wil, on héberge 850 malades, dont la moitié sont des hommes : les entrées pour cause d'alcoolisme parmi eux étaient de 21 % de 1909 à 1913, de 17 % de 1914 à 1918, et après la guerre le pour-

centage est monté à 24 et même à 34 en 1924. Sur trois aliénés, il y a un alcoolique.

On ne mesurera jamais la somme de misères physiques et morales que les familles des alcooliques doivent à ce vice. Les Caisses d'assurances-maladie et accidents se trouvent surchargées de ce fait et les prisons lì doivent une bonne partie de leurs hôtes. Il s'agit d'une maladie dangereuse et comme telle elle doit tomber sous la législation de l'Etat. Elle est difficile à guérir, parce que le patient ne se sait pas malade.

Après ces deux orateurs, M. le pasteur Rudolf posa la question: « Que faire en face de cette situation? Nous sommes persuadés qu'il nous faut une nouvelle loi sur l'alcool, non pour donner de nouveaux droits à l'Etat (nous sommes jaloux de nos libertés), mais parce qu'elle est indispensable, si nous voulons conserver la santé de notre peuple. Nous devons obtenir un alcool industriel bon marché et un alcool de consommation cher. Il nous faut travailler l'opinion publique. Le danger de l'alcool bon marché est prouvé. On n'y résiste pas. On boit le petit verre parce qu'il ne coûte presque rien. Un père entre au café avec son fils de douze ans. Il commande 2 décis de vin pour lui-même, un petit verre de schnaps pour son enfant. Nous avons l'horreur des impôts indirects, mais dans ce cas l'impôt est justifié, puisqu'il ne s'agit pas d'un produit de première nécessité. Il faut prouver au paysan que la distillerie privée sera avantageusement remplacée par la distillerie officielle. Il faut étudier à fond comment on utilisera au mieux l'abondance des fruits de notre pays, par la fabrication de cidre sans alcool, par la conservation des fruits frais. Il y a lieu de faire pour cette étude des sacrifices d'argent. Tous les gens bien pensants devraient s'en occuper. Ce n'est pas l'affaire des abstiens. Il ne s'agit pas de prohibition. Nous voulons simplement développer l'œuvre de 1885 et l'adapter aux temps nouveaux. »

M. Rudolf fit un appel vibrant aux femmes suisses. Il déplore qu'elles n'aient pas le droit de vote, mais il compte sur elles pour préparer le chemin à cette votation, dont la santé du peuple dépendra.

Une résolution dont le texte a été communiqué à la presse fut proposée par le président et adoptée sans discussion par l'auditoire.

M. le conseiller fédéral Musy se déclara entièrement d'accord avec le travail de la Ligue. Il n'est pas optimiste, mais l'échec de 1923 ne l'a pas découragé. Il ne cessera de lutter que lorsque la victoire sera gagnée.

Les déléguées féminines à cette assemblée n'auront pas entendu en vain l'appel qui leur est fait, et nous comptons sur toutes les suffragistes. Elles comprendront qu'il est de leur devoir, et que c'est pour elles un privilège de s'associer à la Ligue. Les secrétariats (pour la Suisse romande, s'adresser au Secrétariat de l'initiative contre l'eau-de-vie, St-François, 1, Lausanne, chèque postal II. 2088, Lausanne) fourriront la littérature, les conférenciers, les clichés pour projections lumineuses, dont nous pourrions avoir besoin pour notre propagande. La cotisation est de fr. 2 par membre individuel, de fr. 10 par membre collectif.

A. DE MONTET.

Notre Bibliothèque

CAPITAIN A: *L'homme nu*. Edit. du Mercure africain. Alger, boulevard Baudin, 7.

Roman de guerre et roman psychologique aux situations compliquées, ce livre rénferme des observations justes et des idées généreuses, surtout en ce qui touche au rôle social de la femme. L'auteur se livre à d'étranges fantaisies en imaginant un *Conseil féminin*, une sorte de Parlement de femmes, qui seraient appréciées, écoutées... sans le droit de vote! Ce droit, elles ne l'ont pas demandé, d'où louanges sans réserve de la plupart des journaux « dès qu'ils se rendirent compte qu'il (le parti féminin) ne touchait pas aux prérogatives masculines ».

Au point de vue de la langue, le mépris systématique de l'imparfait du subjonctif, auquel se substitue le passé défini, est tout à fait pénible pour quiconque a le sens de la grammaire un tant soit peu développé... Peut-être nos enfants n'en seront-ils plus choqués du tout.

M. L. P.

THÉRÈSE CASEVITZ: *Les voiles noirs*. Edit. « Roman Nouveau ». Paris, 23, rue Gramme.

Il y a beaucoup de noblesse dans ce volume dédié « à ceux qui sont morts pour leur pays, à celles qui ne les oublient pas. »

Veuves et fiancées de guerre, celles-là seules qui ont souffert de le devenir retiennent l'attention de l'auteur. Mme Casevitz ne s'occupe pas des autres, pour qui la disparition de l'époux fut une délivrance. Elle nous mène en pleines œuvres d'après guerre, où certaines belles figures de femmes suggèrent, sans qu'on les cherche, des noms connus.

Parmi tant d'isolées encore jeunes et sincèrement affligées, les unes peu à peu reprennent goût à la vie, se créent un foyer nouveau; d'autre part, les irréductibles n'existent plus, désormais, qu'en leurs souvenirs. Mais il y a les hésitantes... L'intrigue précisément s'attache à une charmante femme cruellement prise entre des sentiments qu'elle ne peut concilier: un amour qui essaie de supplanter l'ancien, qui est près d'y réussir... Mais non! il ne triomphera pas, et Berthe Lechartrieu, déchirée par ses combats intérieurs, demeurera néanmoins fidèle au mort.

Parmi les pages les plus émouvantes de ce livre émouvant, signalons une visite au cimetière de Verdun.

M.-L. P.

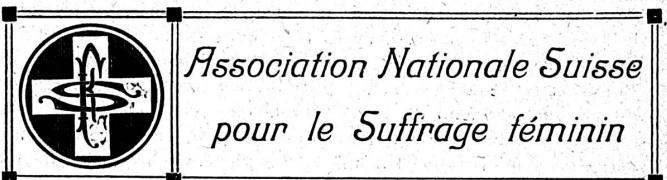
MARIANNE-A. MURET: *Comment amuser nos enfants?* Editions Forum, 1, rue des Chaudronniers, Genève. Prix: 3 fr. 50.

Un livre gentil, instructif, amusant, illustré de 50 dessins et patrons, recommandé par la Fondation suisse *Pro Juventute*, et dédié à ses enfants par une maman pédagogique, artiste, ingénieuse et bonne.

Que nous enseigne-t-il dans ses cent pages? Tout ce que peut inventer un tendre cœur maternel pour amuser et instruire petits et grands enfants, pour les rendre adroits de leurs dix doigts, pour leur apprendre à confectionner mille riens charmants qui émerveillent les gosses et font rêver les vieux aux arbres de Noël du temps jadis.

C'est alerte, c'est exquis, c'est simple et c'est fin. Les pages surtout qui racontent des histoires comme on doit les raconter. Et je voudrais bien voir les mines extasiées des petits auxquels maman lira le beau conte qui dit comment Pierrot, « le petit nu d'homme », s'en alla emprunter un rayon au soleil pour guérir sa petite sœur; ou bien qui parle des merveilles du magasin de la fée Ninette. Mais procurez-vous le charmant volume, mamans, et comblez ainsi d'aïse vos mioches, garçons et filles.

J. V.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Beaucoup de monde au premier thé suffragiste de l'année 1926, malgré la température glaciale et la bise furibonde. C'est que, soit le sujet traité: *La lutte contre le cancer à Genève*, soit l'orateur, M. le Dr Ch. DuBois, promettaient une soirée des plus intéressantes, et dont personne, certes, n'a été déçue. Le Dr DuBois a en effet parlé de façon remarquablement claire, modérée, rassurante, à la fois scientifique et vulgarisante, du nouveau problème d'hygiène que pose la lutte contre le cancer, et a certainement gagné les sympathies de son auditoire au Centre anticancéreux, et à son travail de recherches scientifiques, comme à ses métho-

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44

LAUSANNE

Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: chèque-postal 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.